

Peine capitale

Beaucoup de mes collègues ont fait ressortir que le gouvernement avait en fait choisi la suppression totale de la peine de mort. Par l'adoption de cette attitude, le gouvernement rejette non seulement sa responsabilité à l'égard de la volonté exprimée du Parlement mais a choisi de ne tenir aucun compte de l'opinion publique. On sait depuis longtemps que la grande majorité de nos concitoyens sont pour une certaine forme de peine de mort pour le crime capital. En toute conscience il m'est impossible d'adopter une position qui ne tienne pas compte des souhaits de mes commettants.

Au Canada, en Grande-Bretagne et peut-être dans d'autres pays, les parlementaires se font un plaisir de citer le grand parlementaire qu'était Edmund Burke. Il ne fait pas de doute que lors de son apogée des années 1770 il comptait parmi les plus grands orateurs parlementaires. Au moins une fois Burke a déclaré que bien que toujours averti de l'opinion de la majorité de ses commettants, il ne s'estimait pas systématiquement dans l'obligation d'agir dans le même sens. Le gouvernement semble avoir poussé cette attitude à l'extrême. Il n'attache aucune importance à une opinion publique majoritaire.

C'est l'attitude du gouvernement qui retarde le règlement de la question de la peine capitale. Je ne peux pas accepter cette attitude, notamment à la lumière de la dégradation générale de l'ordre public au Canada à l'heure actuelle et du fait que des millions de Canadiens qui observent la loi s'inquiètent de ce que leur intérêt ne prime pas sur celui des individus qui méprisent nos lois et nos institutions.

En participant au débat l'été dernier, le député de Hamilton Mountain (M. Beattie) a fait remarquer que certaines gens prétendent que la peine capitale ne peut se justifier sous prétexte que l'exécution d'un assassin ne redonne pas la vie à sa victime ni n'atténue la douleur de la famille de la victime. Il a affirmé que le meurtre devrait entraîner une peine égale à la valeur de la vie qui a été enlevée. En poussant la logique plus loin, les mêmes gens pourraient prétendre qu'emprisonner un incendiaire pour avoir mis le feu à une maison ne rétablira pas cette maison dans son état initial.

A mon avis, l'État doit avoir le pouvoir et le droit d'imposer la peine de mort lorsque des gens sérieux estiment que des mesures extrêmes s'imposent pour redresser une situation intolérable. La récente vague de meurtres de policiers au Canada constitue à mes yeux une situation intolérable.

Des histoires aussi étranges qu'intéressantes sont rapportées dans les annales du crime et de son châtement. L'une d'elles se serait passée dans la Russie d'après la révolution, en 1920. Le gouvernement avait aboli la peine de mort pendant un certain temps, sous prétexte qu'il s'agissait d'une invention bourgeoise. Or, au cours d'une réunion du conseil révolutionnaire, un représentant annonça avec colère qu'un général célèbre avait été condamné à mort pour trahison en dépit de la loi qui interdisait de mettre un homme à mort. Un autre représentant bondit et déclara que le général n'avait pas été condamné à mort, mais à être fusillé. Le conseil fut, paraît-il, satisfait. C'est ainsi que les choses se passent aujourd'hui dans les pays d'Orient. Cette grande et vénérable civilisation à laquelle le premier ministre (M. Trudeau) voue tant d'admiration, la civilisation chinoise, pratique encore la peine

de mort d'une manière très rigoureuse. Quand les Chinois l'estiment nécessaire, ils alignent les condamnés le long d'un mur de pierre et les abattent.

Ce que j'essaie de démontrer, c'est que beaucoup de ceux qui ont parlé en faveur de l'abolition de la peine de mort essaient seulement d'éviter de prendre une décision qui serait peut-être impopulaire ou qui leur donnerait une réputation de bourreaux. Les abolitionnistes de ma circonscription m'ont dit: Vous êtes en faveur du maintien de la peine de mort, voudriez-vous être le bourreau? Non, je ne voudrais pas l'être. C'est la majesté du peuple canadien qui le serait. Dans une société civilisée comme la nôtre, nous, les députés, devons accepter à un moment donné le fait qu'il est difficile de prendre certaines décisions. Je ne puis voter pour le meurtrier et ne faire aucun cas de la victime et de sa famille parce que ma décision pourrait me valoir le qualificatif de bourreau. Je dois être prêt de même que tous les députés à accepter cette éventualité.

Un juge devrait-il hésiter à condamner à vie un criminel dangereux ou qui a perdu la raison parce que certains estiment que même les animaux ne devraient pas être engagés? Ce juge devrait-il hésiter à condamner une personne à être privée des plaisirs de la société qu'elle a rejetée et contre laquelle elle se révolte? Je ne puis accepter une telle logique, ou plutôt un tel illogisme, parce que je suis trop sensible au fait que la première responsabilité du Parlement est de servir les millions de Canadiens amis de l'ordre. En tant que législateurs, nous ne pouvons nous permettre de vaciller et de tergiverser, ce qui est le privilège de ceux qui œuvrent dans d'autres sphères d'activité.

● (1650)

Nous ne pouvons fuir nos responsabilités envers la majorité des Canadiens en alléguant que la vie est sacrée et que même l'État n'a pas le droit d'enlever la vie à un homme. Il a ce droit. La peine capitale est une prérogative de l'État, et bien qu'elle ne doive être décrétée qu'en dernier ressort et bien que toutes les procédures d'appel doivent être mises à la disposition des condamnés à mort, ce droit doit être assuré à l'État.

Le laxisme du gouvernement actuel et l'absence ipso facto de la peine de mort dans le droit pénal canadien pour un meurtre, se révèlent déjà une menace pour la société canadienne. Le député de Hamilton Mountain a noté aussi dans son discours que, dernièrement, des policiers ont été abattus alors qu'ils enquêtaient sur les délits secondaires dont une infraction peu importante au code de la route. Cela démontre que quelque chose ne va pas du tout et qu'il est temps que ceux qui prônent le respect absolu de la vie humaine s'émeuvent du sort des victimes de crimes violents et insensés.

Comme la plupart des autres députés, monsieur l'Orateur, j'ai été effrayé au mois de juillet de voir le solliciteur général (M. Allmand) essayer d'influencer le comité permanent afin qu'il accepte un amendement visant à abolir complètement la peine de mort. Je sais que je ne devrais pas parler longuement des audiences du comité sur ce bill, mais je voulais dire qu'en fait le gouvernement a montré son jeu quant à son attitude envers la peine capitale. Il a également prouvé qu'il n'avait rien perdu de sa vieille arrogance et qu'elle était seulement restée en veilleuse. Étant donné la situation électorale du Canada, il suffit de donner au gouvernement actuel une autre majorité comme celle qu'il a eue et ce sera pire que jamais.